12e Talents des cités, un concours ouvert jusqu'au 31 mai 2013

jeudi 28 février 2013, par lpe

Sous l'égide du ministère de la Ville et du Sénat, et organisé par BGE, le concours Talents des Cités soutient depuis 2002 la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Ville et donne chaque année un coup de projecteur sur les initiatives développées dans ces territoires.

Issus de la France entière, les lauréats recevront un soutien financier et bénéficieront du parrainage privilégié de l'un des partenaires du concours : l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le Groupe Casino, la Fondation SFR, le Groupe Safran, Epareca, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), FinanCités, le Club XXIe siècle, Public Sénat, et France Télévisions.

Pour sa 12e édition, le concours innove avec de nouvelles règles de participation

Plus de limite d'âge pour participer au concours !
Face au contexte de crise, et pour répondre à la volonté de soutenir sans distinction tous les créateurs d'activités dans ces quartiers particulièrement touchés par le chômage, le concours Talents des Cités, jusque-là destiné aux moins de 40 ans, s'ouvre à tous ceux et toutes celles, quel que soit leur âge, qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale.

Les inscriptions sont ouvertes en région Poitou-Charentes

Issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (ZFU, ZUS, CUCS), les créateurs d'entreprise ou d'association, et porteurs de projets sont invités à présenter leur candidature d'ici au 31 mai 2013 au plus tard.

Les candidats seront évalués selon les critères suivants :
- leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial,

- la viabilité économique et financière du projet,
- l'impact de l'activité sur le quartier, les créations d'emplois et de lien social,
- leur mission « d'ambassadeur des quartiers » (volonté de changer l'image de leur quartier, d'aider d'autres jeunes à entreprendre).

Seuls les projets ayant fait l'objet d'un accompagnement par un organisme d'aide à la création d'entreprise sont éligibles.

Inscription sur : www.talentsdescites.com

21 concours régionaux, 1 concours national, 160 000 euros de dotations

Le concours compte deux catégories :
- Création : destinée aux créateurs d'entreprises et d'associations dont l'activité a été lancée entre 2010 et 2012.
- Emergence : dédiée aux porteurs de projet, ou d'idée qui souhaitent créer une activité.

Chaque candidat concourt pour un prix régional. Les jurys organisés dans toute la France par les BGE désignent des lauréats dans chacune des catégories. Parmi eux, 10 lauréats se verront distingués par un jury national. Ils recevront un prix et seront parrainés par un des partenaires de Talents des Cités.
En octobre 2013, le « Grand Prix Talents des Cités 2013 » et la « Mention spéciale 2013 » seront dévoilés au cours de la remise des prix, seule cérémonie organisée dans le cadre prestigieux de l'hémicycle du Sénat. Les deux lauréats seront récompensés par un prix.